

Présents : Thierry IGONNET, Mathilde CORTAMBERT, Thierry MICHEL, Jean THOREUX, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Jean-Louis BACOT, Pierre BERTHOUD, Marie-Christine GRIFFON, Christophe LESCUT, Catherine PARISOT, Nicole RUY, Christophe LESCUT, Annie VOUILLON, Eugène VOUILLON, Jean-Claude WAEBER

Excusés : Michel BARDET

Absent :

Secrétaire de séance : Mathilde CORTAMBERT

Animateur de séance : Nicole RUY

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2013 est adopté à l'unanimité après correction.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

OPAC – Démolition du bâtiment C

Jean THOREUX rappelle au conseil municipal son accord pour la démolition du bâtiment C de la cité HLM du Paluet.

Il présente un plan d'aménagement du terrain laissé libre et en particulier l'emplacement de la bouche d'incendie qui doit être déterminé.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le positionnement de la bouche d'incendie existante.

Îlot JANIN

La réunion de début de chantier aura lieu mercredi 19 juin. Le diagnostic final pour la détection d'amiante aura lieu mardi 18.

La société EPUR se charge de récupérer les pièces d'amiante.

Les travaux débiteront dans la foulée.

Groupement de commandes CCMR - Commune de Matour / Attribution des marchés aux entreprises

Le maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de leurs compétences respectives, la Commune de Matour a sollicité la Communauté de Communes de Matour et sa Région pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la rénovation de trois bâtiments constituant un ensemble immobilier en centre bourg, dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA).

L'objectif de cette opération est de créer :

Sous compétence communautaire

- de nouveaux locaux pour l'Office de Tourisme Intercommunal,
- des salles de permanences,
- 4 logements sociaux.

Sous compétence communale :

- des locaux annexes à l'école primaire

Il rappelle que les deux collectivités ont constitué un groupement de commande, par délibérations concordantes du Conseil Municipal de Matour en date du 23 avril 2013, et du Conseil Communautaire en date du 4 avril 2013, et indique que :

- l'avis d'appel à concurrence a été publié le 12 avril 2013 au journal de Saône et Loire et sur le site internet e-marchespublics.com,

- la date limite de remise des offres était fixée au lundi 13 mai à 12h,

- les offres ont été examinées par la commission créée spécifiquement pour ce groupement de commandes, selon les modalités et les critères (50% valeur technique, 50% prix) prévus dans le règlement de la consultation et l'avis public d'appel à la concurrence,

Il présente à l'assemblée délibérante, le rapport d'analyse des offres, établi, après négociation, le 29 mai 2013, par le Maître d'Œuvre :

Lot	offres économiquement les plus avantageuses	marché global (HT)	compétence CCMR (HT)	compétence commune (HT)
1 – VRD - sols	THIVENT SA 71800 La Chapelle /s Dun	24 988,88 €	24 988,88 €	0 €
5 - démolition – gros œuvre	SARL Vouillon 71520 Matour	203 808,17 €	177 776,68 €	26 031,49 €
6 – charpente – couverture - zinguerie	SARL Nugues 71520 Dompierre les Ormes	84 117,78 €	84 117,78 €	0 €
11 – menuiseries intérieures et extérieures	Laffay 71520 St Léger /s La Bussière	92 113,45 €	71 684,05 €	20 429,40 €
12 – plâtrerie – peinture	Chrisdecor 71340 Iguerande	59 919,63 €	47 099,29 €	12 820,34 €
14 – plomberie – sanitaires – chauffage - ventilation	Guérin SA 71570 La Chapelle de Guinchay	74 500,00 €	61 099,47 €	13 400,53 €
16 - électricité	Labrosse 71120 CHANGY	63 770,88 €	54 441,33 €	9 329,55 €
18 – carrelage – faïence	Eveux 01380 St Cyr s/ Menthon	10 819,22 €	10 257,02 €	562,20 €
19 – revêtements de sol souples	TML 71000 Mâcon	9 641,55 €	7 288,47 €	2 353,08 €
20 – ravalement de façades	Pinto Frères 71160 Digoin	34 618,71 €	26 279,68 €	8 339,03 €
total		658 298,27 €	565 032,65 €	93 265,62 €

Le conseil municipal

- prend acte des choix de la commission spécifique d'ouverture des plis retenant les offres jugées les plus avantageuses ci-dessus, pour un montant total HT de 658 298,27 € HT pour l'ensemble du groupement, dont 93 265, 62 € HT pour les travaux de compétence strictement communale,
- accepte la prise en charge par le budget communal du montant de 93 265, 62 € HT, ainsi que le montant des travaux relatifs aux communs, qui sera calculé au prorata des surfaces.
- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce afférente à ces marchés de travaux et à prendre toute décision nécessaire à leur exécution.

Travaux voirie centre-bourg

Travaux de réfection de la RD 987 - Centre Bourg

Le Maire informe le conseil municipal des divers échanges qu'il a eus avec les services du conseil général de Saône et Loire au sujet des travaux de réfection de la bande de roulement de la D987 traversant le centre bourg.

Les travaux restant à la charge de la commune sont évalués à 24 000€.

Le conseil municipal décide d'accepter le montant de ces travaux mais n'ayant pas prévu cette dépense au BP, demande au Maire de contacter le conseil général pour demander un étalement des factures sur les deux exercices prochains 2014/2015.

Il décide aussi de profiter de l'occasion pour demander à l'entreprise THIVENT, chargée des travaux, de présenter des devis pour restaurer certaines portions de trottoirs qui deviennent dangereuses et charge le Maire de négocier les tarifs.

Désaffectation et déclassement des logements instituteurs

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire de l'ancien logement de fonction de l'école primaire, cadastré section AB n°207p, situé le Bourg à Matour.

Il précise que ce bâtiment fait partie du domaine public et était affecté en totalité au service public scolaire et que le volume supérieur de ce bâtiment n'est plus affecté à l'utilité publique (école), il convient d'en constater sa désaffectation, après avoir sollicité l'avis de M le Préfet de Saône et Loire et du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale);

Il rappelle qu'il est envisagé de réaliser un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) sur ce bâtiment et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation au domaine privé et que dans ces conditions, la procédure sera respectée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

PERSONNEL COMMUNAL

Renouvellement contrats

Le conseil municipal décide d'accepter de renouveler le CUI d'un agent d'entretien pour une durée de un an, à compter du 24 juin 2013 à 22/35^{ème}

Le conseil municipal charge la commission technique de réfléchir sur le devenir de 2 contrats aidés dont le dernier renouvellement est en cours mais qui ne pourra excéder 6 mois.

VOIRIE RESEAUX

Le Maire explique au conseil municipal que le cabinet SECUNDO, assistant à Maître d'ouvrage, préconise la mise en place d'équipements:

- de suppression à la station du Bessay,
- de suivi des ouvrages d'alimentation en eau potable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer ces deux consultations de prestataires, dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles 135°2, 144IIIa et 146 du Code des Marchés Publics,
- de fixer la date limite de réception des offres au mardi 16 juillet 2013 à 12h00,
- de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères pondérés ci-après :
 - o coût des travaux (pondération 50%)
 - o valeur technique de l'offre (pondération 50%)
- d'autoriser le maire, ou un adjoint, à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission tourisme culture animation

ZLP

Tarifs 2014

La commission propose les tarifs 2014 pour la zone de loisirs et en particulier ceux de la location du CART qui sont totalement remaniés.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée et le conseil municipal demande à la commission de retravailler ses propositions pour une prochaine séance en ajoutant une location de 3 journées.

Flower camping

Isabelle BOUVIER BOILEAU explique au conseil municipal que "flower camping" propose, dans le cadre de la promotion des campings, des "ventes flash" ou des "offres de dernière minute" qui permettent d'améliorer le taux de remplissage en période plus creuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord sur le principe et charge l'adjointe de solliciter le receveur municipal pour voir dans quelles conditions ces pratiques sont concevables et si elles sont envisageables.

Dépôt de pain

La commission soulève le problème de la demande récurrente de certains campeurs de bénéficier d'un dépôt de pain sur la base de loisirs. Ce type de service est maintenant présent dans tous les établissements du même type ce qui n'est pas sans poser problème.

Le conseil municipal, réitère pour cette année sa volonté de promouvoir le commerce local et d'inciter les estivants à se déplacer en centre bourg. Il se refuse de mettre en place ce service.

Tarifs bar

Isabelle BOUVIER BOILEAU présente au conseil municipal une proposition de tarifs pour le snack-bar de la piscine qui est acceptée à l'unanimité.

Aménagement du bâtiment d'accueil

Le Maire fait part au conseil municipal de l'avancement du dossier d'étude du projet d'aménagement des bâtiments d'accueil de la base de loisirs et en particulier de la version modifiée de l'APS en date du 30 avril 2013.

Il en présente l'estimation finale arrêtée à 270 905 € 52 HT (221 110 € 52 HT, travaux, honoraires inclus + 49 795 € HT, options (salle TV 29 400€ HT, stockage 13 900 € HT, frais et honoraires 6 495 € HT)).

Il précise que le plan de financement inclut

- une aide de la Région (Pays sud Bourgogne) à hauteur de 60 000€ ;
- une subvention FEADER de 80 000 €
- et le solde autofinancé et emprunt si nécessaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le dossier d'APS modifié ainsi que le plan de financement énoncé et charge le Maire de solliciter les subventions auprès des divers partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, FEADER, enveloppe parlementaire...).

MDP

Chèques cadeau

Isabelle BOUVIER-BOILEAU présente au conseil municipal une proposition de la commission pour mettre à disposition du public et suite à sa demande, des chèques cadeau de 5, 10 et 20€.

Le conseil municipal en accepte le principe et la charge de contacter le receveur municipal pour voir dans quelles conditions ces pratiques sont concevables et si elles sont envisageables

Journal de Saône et Loire

Sur proposition de la commission, le conseil municipal accepte d'abonner la Commune au journal de Saône et Loire, version papier et Internet, pour un essai de 6 mois, à raison de 142.74€ (abonnement au journal) et 6€ (option Internet).

Radio cactus

Le conseil municipal accepte la proposition de la commission d'obtenir une diffusion illimitée des annonces des manifestations par le biais de radio cactus mais conjointement avec l'association des "amis du manoir".

Commission école - cantine :

Rappel cantine

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision d'augmenter les tarifs du repas de la cantine scolaire à la rentrée 2012/2013.

Le montant passait de 3.65€ à 3.70€.

Il indique que cette augmentation n'a pas été effectuée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le régisseur d'en informer les familles et d'effectuer le rappel pour respecter la décision prise et la délibération qui en découle.

Tarifs cantine rentrée 2013/2014

Le Maire informe le conseil municipal du tarif des repas, présenté par Bourgogne repas, pour la rentrée 2013/2014.

Il présente une augmentation de 3 % que le conseil municipal décide de répercuter en totalité.

Les tarifs passent de 3.70€ à 3.81€ à la rentrée scolaire 2013/2014.

Réforme des rythmes scolaires

Le Maire fait un bilan de la réunion traitant du projet de réforme des rythmes scolaires qui s'est tenue à MATOUR le 3 juin en présence du député M. Thomas THEVENOUD ainsi que du conseil d'école du 7 juin sur le même sujet.

Les modifications et aménagements du projet initial permettent d'envisager d'autres pistes de réflexion pour appliquer ce décret.

Le conseil municipal décide d'engager une réflexion avec les enseignants, dans un premier temps et d'interroger les familles à la rentrée pour envisager sereinement l'échéance obligatoire de 2015.

Commission technique :

Le compte rendu de la commission technique sera diffusé dans les prochains jours, après validation des membres.

Prochaine réunion de commission technique le 1^{er} juillet 2013 à 20h30

LOTISSEMENT DE LA CROIX MISSION

Rallye

Réunion de commission de sécurité

La réunion de la commission de sécurité aura lieu mardi 18 juin à 9h30 en mairie de MATOUR en présence de Jean THOREUX.

L'évacuation de 4 troncs d'arbre sera effectuée dans les prochains jours, le reste du circuit est opérationnel.

Demande autorisation baptême de l'air d'hélicoptère à l'occasion du rallye

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la société ACS pour proposer aux spectateurs du rallye des baptêmes de l'air d'hélicoptère et demande l'autorisation de survoler la commune.

Le conseil municipal, après s'être assuré de l'accord des organisateurs du rallye, accepte cette requête.

Gardiennage

Le conseil municipal charge le maire de contacter des entreprises pour assurer le gardiennage du camping à l'occasion du rallye, pour deux nuits ainsi qu'à l'occasion du marché de potiers pour une nuit.

Le conseil municipal demande de retenir la société la moins disante.

QUESTIONS DIVERSES

Demande jardin LUCARRINI

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de Mlle Jessica LUCCARINI pour louer un jardin.

Le conseil municipal accepte cette requête et propose de lui attribuer le terrain cadastré AB n° 176, de 184 m², situé rue de St Pierre.

Dédite Mickaël BEYON

Le Maire fait part au conseil de la dédite présentée par M. Mickaël BEYON concernant la location d'un local commercial situé rue de la Grand Roche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la requête et charge le Maire de s'assurer de la date précise de reprise du local.

Remboursement facture

Le Maire explique que M. LAURENCE, membre de la commission pêche, a dû se procurer en urgence du matériel pour assurer une animation.

Il présente au conseil une facture de matériel pour un montant de 94€ et propose de le rembourser à M. LAURENCE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition

AMADA Raid bleu

Le Maire présente au conseil la demande de l'association AMADA pour organiser le 27^{ème} "raid bleu" dont une épreuve traverse la commune. Il aura lieu du 31 octobre au 3 novembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le passage du "raid bleu" et charge Pierre BERTHOUD d'en assurer le suivi en particulier l'état des lieux des chemins empruntés.

Tarifs columbarium et concession

Mathilde CORTAMBERT présente au conseil municipal une proposition de tarifs pour la gestion du columbarium.

Le conseil municipal décide de pratiquer comme suit :

	Pour 30 ans
Case columbarium/Cave-urne	600€
Plaque case/cave-urne/livre	50€
Taxe de dispersion des cendres	60€

Projet bâtiment de la cure

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une maison paroissiale à TRAMBLY, ce qui laisserait le presbytère vacant.

Il demande aux membres du conseil de chercher des pistes de réflexion quant au devenir de cette bâtisse.

Doléances chemin

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de doléance d'un citoyen réclamant un entretien du chemin d'accès à sa résidence.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un chemin rural et que la commune n'a pas en charge son entretien qui revient aux propriétaires riverains.

Néanmoins, le conseil municipal décide de proposer de mettre à disposition des demandeurs des matériaux type 031.5 dans les conditions suivantes :

- A charge des requérants de faire les travaux
- Les matériaux ne devront servir que pour l'entretien de la voirie ouverte au public
- Les matériaux ne seront utilisés que par les propriétaires riverains
- Cette opération pourra, sur demande, se renouveler tous les 3 ans
- Il sera fourni un maximum de 40 tonnes de grès type 031.5

Compostage local collectif

Le Maire fait un bilan d'une réunion organisée par la communauté de communes au cours de laquelle l'APVN présentait un projet de compostage local collectif.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, trouve l'idée intéressante et sera prêt à l'accompagner lorsque un projet abouti et prêt à fonctionner sera présenté par des personnes motivées et à même d'en prendre en charge l'organisation générale et le suivi.

Association des Maires de France : calendrier électoral, modification des scrutins

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association des Maires de France présentant les nouvelles modalités de scrutin pour les prochaines élections.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, dont MATOUR fait partie, les conseillers municipaux seront élus au scrutin majoritaire de liste paritaire avec représentation proportionnelle. Il n'y aura plus de possibilité de panachage.

Les conseillers communautaires seront élus par fléchage lors du scrutin municipal.

Fête de la musique

Le Maire invite l'assemblée à participer à l'organisation de la fête de la musique ainsi qu'à sa retraite aux flambeaux le samedi 22 juin.

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements ADIL subvention 2013

Nicole RUY présente les remerciements de l'ADIL pour l'octroi d'une subvention de 230 €.

Demande de mise à disposition de local

Nicole RUY, présidente du SIVU, demande la mise à disposition gracieuse de la salle heptagonale, en cas de mauvais temps, à l'occasion de l'organisation d'un apéritif de fin de saison scolaire le 04/07/2013.

Le conseil municipal accepte cette requête

Dates à retenir

- 21/06/2013 : 15h15 invitation remise de prix école de TRAMBLY
- 22/06/2013 à partir de 11h30 : Invitation inauguration atelier tapissier et couture d'ameublement
- 04/07/2013 : 18h30 assemblée générale du pays : salle du Foyer Rural de CLESSE

Météo mai 2013

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :	Lundi 15 juillet 2013 à 20h30
	Lundi 19 août 2013 à 20h30